

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000636-130

DATE : 28 FÉVRIER 2017

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE GUYLÈNE BEAUGÉ, J.C.S.

INGA SIBIGA

Demanderesse

c.

FIDO SOLUTIONS INC.

-et-

ROGERS COMMUNICATIONS PARTNERSHIP

-et-

BELL MOBILITY INC.

-et-

TELUS COMMUNICATIONS COMPANY

Défenderesses

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** la demande des parties pour l'approbation des avis aux membres;

[2] **CONSIDÉRANT** l'arrêt de la Cour d'appel du Québec dans le présent dossier rendu le 10 août 2016 (500-09-024648-149);

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 576 C.p.c ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [4] **ACCUEILLE** la demande des parties pour l'approbation des avis aux membres;
- [5] **APPROUVE** les avis longs et abrégés aux membres, en versions française et anglaise, produits en liasse comme pièce P-1;
- [6] **APPROUVE** le mode de publication des avis suivant : une publication le samedi des avis abrégés sur 1/8 de page des journaux *La Presse, Le Soleil, The Gazette* dans les 15 jours du présent jugement, ainsi que la publication des avis longs sur le site des procureurs de la demanderesse dans les 5 jours du présent jugement;
- [7] **ORDONNE** aux défenderesses d'assumer à parts égales les frais de publication des avis;
- [8] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



GUYLÈNE BEAUCE, j.c.s.

Me Bruce Johnston
Me Philippe Hubert Trudel
Me André Lespérance
Me Clara Poissant-Lespérance
TRUDEL, JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats de la demanderesse

Me Pierre Y. Lefebvre
Me Noah Michael Boudreau
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL, s.r.l.
Avocats des défenderesses Fido Solutions inc.
et Rogers Communications Partnership

Me Christine A. Carron, Ad. E.
Me Frédéric Wilson
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats de la défenderesse Bell Mobility inc.